

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JUIN 2015 A 20 H

-CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Madame le Maire donne le compte-rendu au conseil municipal des entretiens téléphoniques qu'elle a eus avec le président de l'union syndicale des médecins des centres de santé et la coordinatrice régionale des centres de santé à Lyon.

Elle rappelle que la commune d'Ardoix s'est engagée pour développer l'offre de soins sur son territoire et a réalisé un bâtiment permettant d'accueillir 6 praticiens pour 2 spécialités différentes (kinésithérapeutes, orthophonistes) et aménagé des locaux pour installer une psychologue, une sophrologue et une permanence du centre de soins du secteur.

Elle informe que les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité assurant des activités de soins ambulatoires, ainsi que des actions de prévention, d'éducation pour la santé, de formation. Les médecins qui exercent en centre de santé sont des salariés.

Le Centre de Santé serait installé dans le bâtiment situé au lieu dit « Les Auches » au N°30 Rue des Auches dans un espace dédié côté nord du bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés et des membres présents et représentés, approuve la création d'un Centre Municipal de Santé.

- COMMERCE ET LOGEMENTS « LES AUCHES »

BATIMENT 1

L'association « centre de soins du secteur de SATILLIEU » est intéressée pour s'installer sur la commune. Le local situé, à côté de la couturière, du bureau d'études AGEOL et de la thérapeute pourrait convenir. Une porte coulissante fermant à clé sera installée.

Le conseil municipal délibère et accepte leur installation au 1^{er} septembre 2015. Il décide de modifier de ce fait les baux existants avec Monsieur Nicolas HERVIOU (Bureau d'études AGEOL), Madame Caroline NAGGIAR (Thérapeute) et Hélène NOTTIN (Couturière).

BATIMENT 2

Par délibération du 23 septembre 2014, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de locaux dans un des bâtiments construits par la société Habitat Dauphinois comprenant au total 3 logements en R+1 et des locaux à louer en rez-de-chaussée. Après prise en compte des demandes des élus, la surface définitive est de 281 mètres pour l'acquisition du rez-de-chaussée. Le Conseil Municipal délibère afin de finaliser la vente.

BAUX PROFESSIONNELS LES AUCHES BATIMENT 2

Madame le Maire fait part au conseil municipal des demandes d'occupation des locaux du bâtiment N°2 par Madame France DREVON, kinésithérapeute, à partir du 1^{er} juillet 2015; Madame Laura LHOSSAINE, orthophoniste, à compter du 1^{er} août 2015 ; Madame Cécile BONNET, esthéticienne, à compter du 1^{er} septembre 2015. Le conseil municipal délibère et accepte de louer ces locaux.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire informe le conseil municipal de la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) au titre de l'année 2015 voté en conseil communautaire le 18 juin 2015 : Ardoix : 9.377,00 € - Lalouvesc : 8.025,00 € - Préaux : 9.448,00 € - Quintenas : 13.375,00 € - Saint-Alban-d'Ay : 15.200,00 € - Saint-Jeure-d'Ay : 9.025,00 € - Saint-Pierre-sur-Doux : 8.025,00 € - Saint-Romain-d'Ay : 13.375,00 € - Saint-Symphorien-de-Mahun : 8.025,00 € - Satillieu : 13.375,00 € Soit un montant total de 107.250,00 €. Après délibération, le conseil municipal accepte la répartition proposée.

- ACQUISITION EQUIPEMENT SPORTIF – LANCEMENT D'UN MAPA

Alexis RISSOAN rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition d'un city-stade et sollicite le conseil municipal pour autoriser le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée. Il invite la commission à se réunir afin d'élaborer un règlement de consultation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statué, décide d'autoriser le Maire, à lancer une procédure de MAPA pour le choix des entreprises.

-BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe que la vente de la maison de Cormes a eu lieu le 6 juin 2015.

SALLE DES FETES

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SNB pour la réfection des peintures de la salle des fêtes.

PORTES DE L'EGLISE

Après consultation de trois entreprises, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'atelier du meuble à QUINTENAS.

TELEPHONIE

Alexis RISSOAN informe avoir consulté 3 entreprises de téléphonie pour internet, le fax et le téléphone de la mairie : ORANGE, C PRO et BOUYGUES.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir C PRO à ANNONAY à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 3 ans.

-VENTE MAISON ET TERRAINS

MAISON DE LA CROISSETTE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire d'une maison située 190 chemin de Vérone (section A 501) ainsi que des parcelles section D 374, D 390, D 1428 situées au lieu-dit Le Monteil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre la maison et les parcelles précitées et donne mandat au Maire pour signer une promesse de vente au profit de la SAFER Rhône-Alpes.

Antoine GACHES informe le conseil municipal qu'une solution doit être trouvée afin de stocker les cartons qui se trouvent actuellement dans le garage de cette maison.

Il propose d'acquérir une benne couverte qui se ferme hermétiquement pour un prix de 1 000 € HT. Le conseil municipal accepte.

RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la mise en place relative à la réforme des rythmes scolaires est effective à l'école publique depuis le 1^{er} septembre 2014. Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont lieu les lundis et vendredis de 15 h à 16 h 30.

Après discussion, le conseil municipal décide de faire appel, de nouveau, au centre de ROIFFIEUX pour l'année scolaire 2015-2016 mais uniquement pour les lundis de 15 h à 16 h 30 et de réserver le vendredi à de la garderie.

Le conseil municipal décide de bloquer le prix de la garderie à 1 € (que ce soit pour 1,2 ou 3 heures de garde).

-VOIRIE ET RESEAUX

VOIRIE COMMUNALE 2015

Madame le Maire informe le conseil municipal que chaque année, la communauté de communes fait réaliser la voirie communale pour le compte des communes sous couvert d'une convention de mandat. Après délibération, le conseil municipal lui donne pouvoir pour signer la convention de prestations de services à intervenir avec la Communauté de Communes du Val d'Ay pour les travaux de voirie communale.

Le conseil municipal retient également le programme suivant à réaliser sur la voirie communale en 2015 : Voie Communale de Coupier vers RD 221 : 12.127,70 € HT – Voie communale du camping : 13.533,61 € HT + frais d'installation du chantier soit 31.018,57 € TTC

-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal délibère et décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

AFN	200 €
Amicale SP	580 €
Boule Ardoisienne	260 €
Cantine	300 €
Club Amitiés Loisirs	300 €
Le Coin du Lecteur	1.200 €
USVA	495 €
Comité des Fêtes	300 €
Muguets de Quintenas	85 €
Pétanque Ardoisienne	380 €

SPECTACLE SORTIE D'ARTISTE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande des écoles dans le cadre des spectacles « Sorties d'Artistes » pour l'année scolaire 2015/2016. Le spectacle souhaité est « Fille ou garçon ? » pour un coût de 5 € par spectateur, transport en sus. Le conseil municipal accepte de prendre en charge ce spectacle ainsi que le transport.

-NUMEROTATION METRIQUE

DENOMINATION DE VOIES SUPPLEMENTAIRES

Alexis Rissoan informe le conseil municipal de la dénomination d'une nouvelle voie, il propose le nom de « Rue de la Maille »

Il indique que le Syndicat Mixte Ay Ozon détient ses bureaux sur la commune de Quintenas mais que la porte d'entrée se trouve sur Ardoix, il sera donc situé au n° 40 Rue de la Maille à Ardoix.

Le conseil municipal décide de nommer la Rue de la Maille au lieu-dit « Munas », en prolongement de celle située sur la commune de Quintenas.

-DIVERS

Bénédicte CABUS informe que le site de la commune « ardoix.fr » est à nouveau en ligne.